

ADHESION DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION A L'ASSOCIATION DU POLE DE SANTE DU TONNEINQUAIS

Conseil Communautaire du 27 Juillet 2012

D 2012	H	04
Nombre de Conseillers		
En exercice 77		
Présents 52 pour le dossier n°1 (pas de vote), 48 pour le dossier n°2, 49 pour les dossiers n°3 à 17		
Votants 53 pour le dossier n°2, 58 pour les dossiers n°3 à 17		

Le Conseil Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 20 Juillet 2012 s'est réuni à la salle des Fêtes de VILLETON en séance publique, sous la présidence de M. Gérard GOUZES.

Etaient présents

Agmé : M. Jean-Claude GENTIL (jusqu'au dossier n°2)

Beaupuy : -----

Birac sur Trec : M. Victor DA ROS

Calonges : M. François NERAUD

Castelnau S/Gupie : -----

Caubon S/Sauveur : M. Albert ALLEGRET

Caumont/Garonne : M. Pierre IMBERT

Clairac : M. Bernard CABANE (pouvoir de Mme Françoise BIZE, sauf pour le dossier n°2)

Cocumont : M. Jean-Luc ARMAND

Couthures/Garonne : M. Michel MOREAU

Escassefort : M. Christian FRAISSINEDE (pouvoir de M. Pierre FOURTET)

Fauguerolles : -----

Faillat : M. Jean-Luc VOGLER – M. Gilbert DUFOURG

Fourques/Garonne : M. Philippe CASTANIER (sauf pour le dossier n°2) (pouvoir de M. Jacques BILIRIT)

Gaujac : -----

Gontaud de Nogaret : -----

Grateloup St Gayran : Mme Louise VAYSSIERES

Jusix : -----

Lafitte sur Lot : -----

Lagruère : Mme Patricia RICHON

Lagupie : M. Jean-Max MARTIN

Le Mas d'Agenais : M. Francis DUTHIL (pouvoir de Mme Sylvie BARBE)

Longueville : M. Guy FARBOS

Marcellus : M. Jean-Claude DERC (Pouvoir de M. Jean-François THOUHAZEAU)

Marmande : Mme Sophie BORDERIE – M. Charles CILLIERES – M. Didier DUTHEIL – Mme Fatima FIGUES – M. Jean-Paul

GONDELLON – M. Gérard GOUZES (sauf pour le dossier n°2) (pouvoir de M. Jean GUERARD à compter dossier n°3) – M.

Jean GUERARD (pour le dossier n°1) – M. Joël HOCQU ELET – M. Philippe LABARDIN – Mme Anne MAHIEU – M. René

QUINTAA (pouvoir de M. Michel CERUTI)- M. Alain RYNDZUNSKI – Mme Laurence VALAY – Mme Nicole VIEILLEFOND

Mauvezin/Gupie : -----

Meilhan sur Garonne : -----

Puymiclan : M. Pierre CAMANI (pour le dossier n°1)

Saint Avit : -----

St Barthélémy d'Agenais : M. Roland CAROFF

Saint Martin Petit : M. Alain RICHARD

Saint Pardoux du Breuil : Mme Jocelyne LABAT-MANGIN

Saint Sauveur de Meilhan : M. Francis LABEAU

Sainte Bazeille : M. Christian JADAS – M. Gilles LAGAÛZERE – M. Michel VIGNEAU

Samazan : M. Michel LE BOUSTOULER – M. Serge MARROCCO

Sénéstis : -----

Seyches : M. André CORIOU – Mme Marie-France ORTOLAN

Taillebourg : M. Jean-Pierre VACQUE

Tonneins : Mme Liliane BORDES – Mme Liliane KULTON (pouvoir de M. Jean-Pierre MOGA, sauf pour le dossier n°2) – M.

Pascal PENE (pouvoir de M. Hervé CASTAGNA) – M. Daniel TESSIER

Varès : -----

Villeton : M. Jean GUIRAUD

Virazeil : M. Michel CAZASSUS – Mme Nathalie PINASSEAU

Absents ou excusés : M. Pascal LAPERCHÉ – M. Bernard ESCOLL – M. Marius CANDERLE – Mme Danièle BOULIIN – Mme Françoise BIZE – M. Pierre FOURTET – M. Christian LABAT – M. Christian LASSORT – M. Jacques BILIRIT – M. Jean-François THOUHAZEAU – Mme Danièle ANGOT – M. Thierry CONSTANS – M. Michel GUIGNAN – Mme Maryse VULLIAMY – Mme Sylvie BARBE – M. Michel CERUTI – M. Jean GUERARD (à compter du dossier n°2) - M. Daniel BORDENEUVE – M. Thierry MARCHAND – Mme Régine POVEDA – M. Michel COUZIGOU – M. Jacques BRO – M. Hervé CASTAGNA – M. François DAUNIS – M. Jean-Pierre MOGA – M. Jacky TROUVE – M. Jean-Claude GENTIL (à partir du dossier n°3) – M. Pierre CAMANI (à partir du dossier n°2) – Gérard GOUZES (pour le dossier n°2) – Philippe CASTANIER (pour le dossier n°2)

Pouvoir de : Mme Françoise BIZE à M. Bernard CABANE (sauf pour le dossier n°2) – M. Pierre FOURTET à M. Christian FRAISSINEDE – M. Jacques BILIRIT à M. Philippe CASTANIER – Mme Sylvie BARBE à M. Francis DUTHIL – M. Jean-François THOUHAZEAU M. Jean-Claude DERC – M. Michel CERUTI à M. René QUINTAA – M. Jean-Pierre MOGA à Mme Liliane KULTON (sauf pour le dossier n°2) – M. Hervé CASTAGNA à M. Pascal PENE – M. Jean GUERARD à M. Gérard GOUZES (à partir du dossier n°3)

Secrétaire de Séance : M. Christian JADAS

ADHESION DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION A L'ASSOCIATION DU POLE DE SANTE DU TONNEINQUAIS

Vu la délibération 2012 F 06 du 24 mai 2012 du Conseil Communautaire de Val de Garonne Agglomération concernant l'adhésion de principe à la future association du « pôle de santé du tonneinquois et présentant l'objet et les responsabilités de l'association,

Vu la désignation par cette délibération de 8 représentants de Val de Garonne Agglomération pour siéger au Conseil d'Administration de l'association,

Vu l'alinéa dans le délibéré signalant que « les modifications éventuelles de statuts suite à l'assemblée constitutive de l'association ainsi que les modalités définitives d'adhésion seront présentées lors d'un prochain conseil communautaire »,

Vu la tenue de l'assemblée constitutive de l'association « pôle de santé du tonneinquois » du 25 juin 2012, l'adoption de ses statuts et des modalités d'adhésion à l'association,

Quelques modifications ont été apportées aux statuts ayant été présentés en annexe de la délibération 2012F06, soit :

A l'intitulé du 1^{er} collège « *Un collège des professionnels de santé installés sur site* » est ajouté le terme suivant « *Un collège des professionnels **du secteur sanitaire et social** installés sur sites.* »

Le terme « **du secteur sanitaire et social** » est également ajouté au 2^{ème} collège. Qui devient : « *Un collège des professionnels de santé du secteur sanitaire et social en réseau* ».

L'intitulé du 3^{ème} collège « *Un collège des partenaires institutionnels* » est modifié par « **Un collège des structures ou partenaires à l'échelle du pôle.** »

D'autre part, l'assemblée générale constitutive a fixé la cotisation annuelle à 10€ par droit de vote, ce qui représente pour VGA une cotisation de 80€.

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Prend acte des nouveaux statuts votés par l'assemblée générale de l'association du pôle de santé du tonneinquois et des modalités d'adhésion à cette association pour Val de Garonne Agglomération

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

Résultat du vote

Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Fait à Marmande, le 27 juillet 2012

Acte signé électroniquement

Certificat Fiducio n°7ffd97d8e889e85a5978b79c46f913 8d

Le Président,

Gérard GOUZES

Acte
Publication / affichage
Le 2/08/2012
Notification
Le